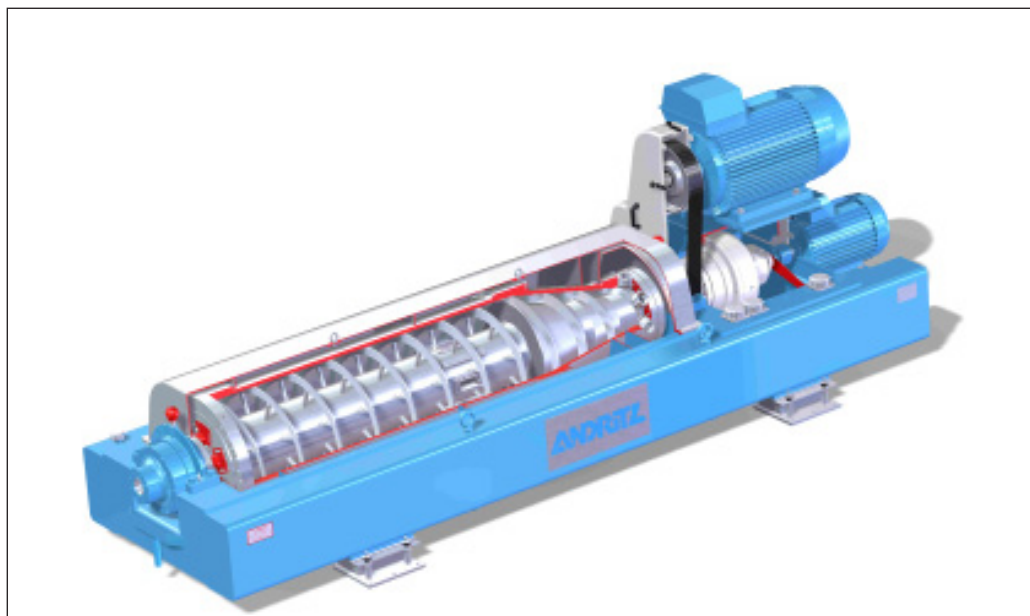


Andritz SAS

Ils refondent leurs notices d'instructions

La notice d'instructions est une obligation réglementaire pour la mise sur le marché d'une machine. Andritz a choisi une méthode sûre pour rendre ses notices conformes et attractives.



© Andritz

NOTRE CLIENT

Raison sociale
Andritz SAS

Activité
Conception et fabrication de décanteuses, séparateurs, dégrilleurs, filtres à bandes, etc., pour la séparation liquide-solide

CA 2012
5,2 milliards d'euros

Effectif
17 865 salariés

Andritz SAS est la filiale française du groupe autrichien Andritz. Elle conçoit et fabrique en particulier à Châteauroux (Indre) des décanteuses et des centrifugeuses propres à effectuer la séparation liquide-solide, notamment pour le traitement des boues de stations d'épuration.

À l'occasion de la sortie d'un nouveau modèle, l'entreprise s'est posée la question de la validité de sa notice d'instructions. Ce document est rédigé par le bureau d'études composé d'une douzaine de personnes. Celui-ci s'est appuyé sur le Cetim afin d'en améliorer le contenu et, surtout, de vérifier

la conformité aux exigences réglementaires de la directive « Machines » 2006/42/CE. Dans son annexe 1.7.4.2, la directive est, en effet, extrêmement précise quant au contenu d'une notice d'instructions qui « doit non seulement couvrir l'usage normal de la machine, mais également prendre en compte le mauvais usage raisonnablement prévisible. »

Une méthode fiable

Les experts du Centre ont alors analysé la notice existante afin de la vérifier et de fournir une méthode permettant à l'entreprise d'être parfaitement sûre de la conformité des notices à venir.

« Beaucoup de points ont été éclaircis, notamment sur le traitement des informations concernant les risques, explique Jean-Marc Huyghe, responsable R&D d'Andritz. Nous faisons désormais bien la part des choses entre ceux qui doivent être impérativement mentionnés et les autres, comme par exemple les risques créés par un rotor dès lors que des mesures constructives ont été mises en œuvre et qu'elles éliminent ces risques. »

La seconde intervention du Cetim, réalisée avec un partenaire, a permis d'aider Andritz à améliorer la forme du document afin de fournir une notice ciblée, structurée, claire, lisible et illustrée.

L'atout Cetim

La connaissance approfondie des



machines et celle des exigences de la directive « Machines » permet au

Cetim d'accompagner les industriels dans leurs obligations réglementaires concernant les notices d'instructions. Une formation sur cette thématique (Réf. : G26) est proposée.